



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

officines

Question écrite n° 66294

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'inégale répartition des pharmacies de garde dans les grandes agglomérations. Leur nombre peut fortement varier d'un quartier à l'autre, d'un arrondissement à l'autre. L'accès à la santé est un droit. L'éloignement des pharmacies peut poser problème à des personnes à mobilité réduite ou âgées. Devant cette nécessité d'assurer une meilleure répartition des établissements et une proximité de ceux-ci, il lui demande si une nouvelle répartition géographique des pharmacies de garde est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66294

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5427